Cimetière de Guéron

Un lieu ouvert vers l'absolu

Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire

Contact : message posté le 4 août 2015 puis le 3 octobre 2015 sur site de la SPPEF, transféré à JJP Ehrmann le 4/8/2015 et le 3/10/2015 et ensuite envoyé à la Fédération pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire (Jacky Brionne) le 3 octobre 2015. Contact prit avec Alain Foubert le 5 suivant. Envoi d'une lettre à madame le maire, le 6 octobre, pour l'informer de la tenue d'une réunion dans le cimetière de Guéron.

Visite du vendredi 9 octobre 2016 à 9 heures au cimetière :

Présents : Messieurs Alain Foubert et René Agra.

Madame le Maire : excusée

Adjoint-au-maire : absent

Journalistes : deux personnes invitées par monsieur Foubert (Ouest-France, La Renaissance du Bessin).

Deuxième rendez-vous : lundi 12 octobre 2015 à 15h30 en mairie :

Présence de Madame le Maire (Marie Claude Simonet) et de l'adjoint-au-maire (Jacques Avoine).

Revue de presse :

Deux articles publiés dans « Ouest-France », le 20 août 2015, et « La Renaissance du Bessin » le 25 août 2015.

Considérations générales administratives :

Plan du cimetière : la commune possède un plan papier de gestion et de répartition des sépultures.

La commune gère son cimetière en utilisant le logiciel « Modularis ».

Il y a un règlement adopté le 7 décembre 2009.

Reprise de concessions ou sépultures abandonnées :

Une opération de reprise de concessions abandonnées, notifiée en l'absence d'adresse de descendants ou ayants droit, le 27 avril 2015, fait constat le 31 juillet suivant de l'état d'abandon en présence de MM Simonet (Marie-Claude) maire, Avoine (Jacques) et Outrequin (Christian), adjoints, concerne 44 emplacements de sépultures parmi lesquelles trois ont été rayés.

Un système d'affichettes a été mis en place devant chacune des tombes concernées. On ne

Vues générales du cimetière : lotissement sud et nord-ouest de l'église.

Les deux entrées du cimetière : ci-contre à l'ouest, ci-dessous à l'Est.

peut que regretter l'absence d'informations complémentaires prévues, notamment les trois campagnes d'un mois consécutif d'affichage alternées de 15 jours (affichage détaillé de chacun des procès-verbaux de chacune des sépultures concernées).

Liste groupées des reprises en deux formulaires A4 sur la gauche de l'entrée ouest du cimetière peu accessibles et peu visibles et peu informatives et à l'état vieillissant (qui semble témoigner du non renouvellement par alternance, tel qu'il est prévu).

L'importance de cette opération aurait nécessité un placard plus important, plus accessible, pour afficher les 44 procès-verbaux détaillés avec le plan de situation du cimetière. D'autant plus que l'affichage doit se faire sur trois périodes : un premier mois, quinze de retrait, un deuxième mois, quinze jours de retrait, un troisième mois.

Vue générale autour de la croix du cimetière

Liste des concessions reprises (aucune information sur les sépultures : dates d'inhumations)

N° de concession (correspondant au n° de plan) :	Date du contrat :	Nom du concessionnaire :
15	30/12/1927	Morel (Emilienne)
22	1908	Petit (Jeanne) née Cauchard
23	1924	Cauchard (Arthur Edmond)
26	1917	Meslin (Alphonse) et madame née Richard
27	10/6/1941	Meslin (Arsène) et madame née Dudoit
33-36	1846	Famille Ecolasse et Cauchard
37	1893	Roger (Jules)
38	1891	Lemarchand
39	1935	Pley (Georges) et sa mère Demeautis (Clémentine)
40	1935	Foubert (Michel) et Delalonde (Eugénie)
42	1944	Agra (Charles) et Despres (Euphrasie)
49	1933	Hamelin (Emile et Léon)
50	1934	Féret (Edouard) et Guilbert (Camélia)
66	1963	Boulot (Auguste), monsieur et madame
67	1943	Dumont (Ernest) et Marion (Julia)
68-69	1909	Thermidor (Heureux) et Thouzard (Jeanne)
74	1943	Constant Léonard et Louise Rotz
76	1950	Famille Hardy (Henri)
77	1943	Léonard (Félix)
78	1906	Montigny (Rose) épouse Lamoureux
84	1850	Ferret-Dulongbois (Henri)
85	1911	Marion (Marthe)
86		Marion (Constant)
87		Hucche (JC)
88		Lepeley (Marcel)
89	1941	Lepeley (Geneviève)
97	1969	Ozanne (Emile) et Levillain (Emilienne)
98	1942	Devisme (Guy)
104	1910	Famille Villedieu (Théodore)
105	1907	Levionnois (Emmanuel)
106	1938	Famille Hamelin (Félix)
107	1946	Famille Hardy (Albert)
111		Guédin (Adélaïde)
112	1948	Basley (Eugène)
116	1919	Letellier (monsieur et madame)
126-128	1893	Bricqueville (de), de Kermechou, de Kerautem
129	1909	Lepage (Martial) et Furon (Marie)
130	1906	Manesse (Marie-Aurore) née Pignolet et Marie-Rose sa fille

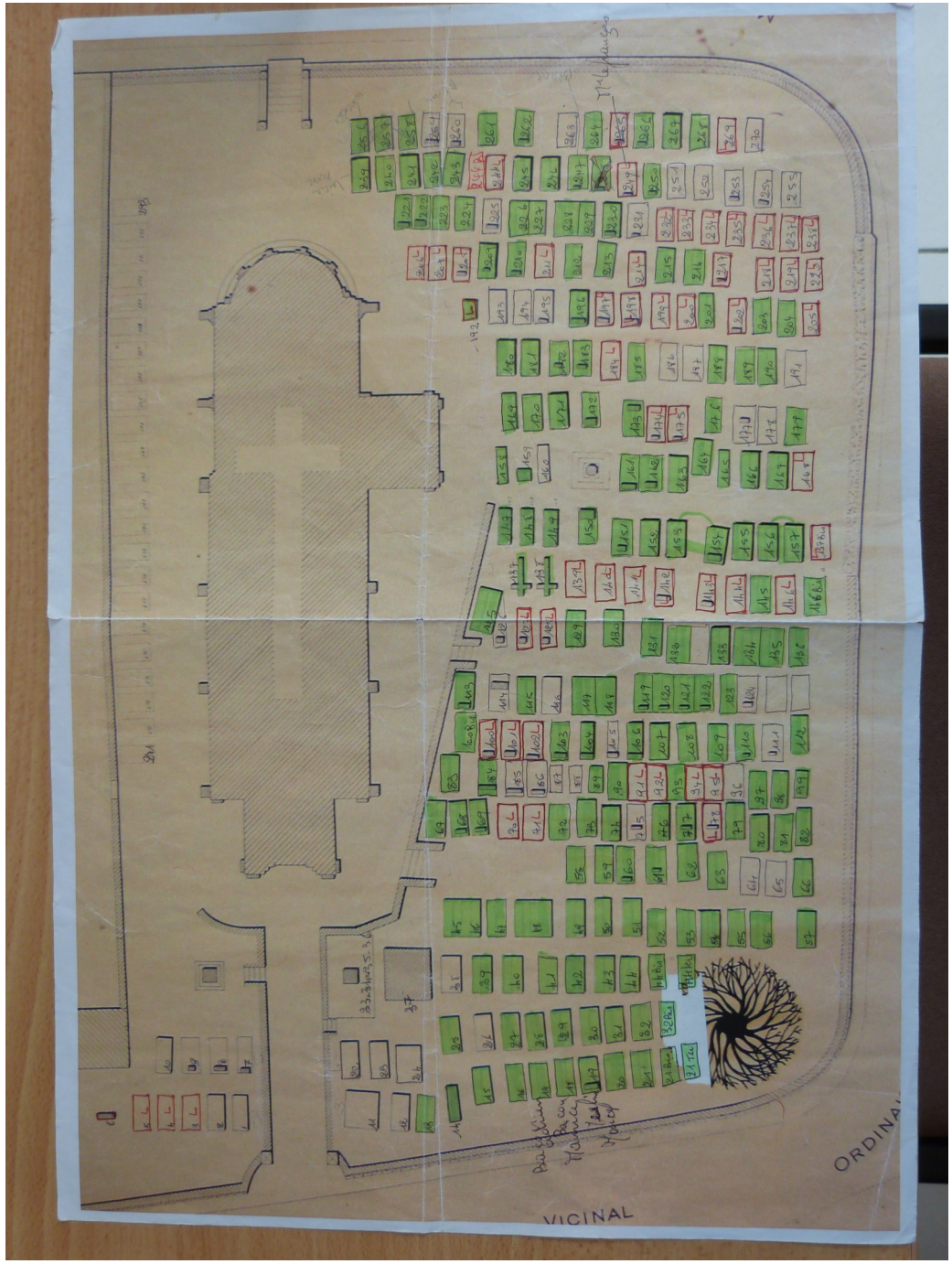

Présentation générale du cimetière :

Le cimetière communal s'organise autour de l'église : un très bel édifice roman dont le chœur (incluant l'abside) est protégé au titre d'un classement monument historique en date du 6 août 1915 (base Mérimée, base Médiateck du Ministère de la Culture). La protection de l'édifice entraîne une réflexion et des avis de l'architecte territorial des bâtiments de France sur le traitement des abords, la covisibilité, et les paysages.

L'accès au site se fait au moyen de deux entrées : un portail à deux ventaux de fer, peints en blanc, plein ouest, surmonté d'une croix et orné de lances avec pointes et d'oculi. Une deuxième entrée (de même profil) existe, plein Est (accès par escalier). Les ventaux sont fixés à des piliers cubiques appareillés, sur bases, et couronnés en pyramidaux saillants. Le cimetière est entièrement clos de murs en appareil traditionnel (pierre de pays).

Le monument aux morts, sous forme d'obélisque, se dresse à l'entrée nord-ouest, avant l'église (double emmarchement, dé, pyramide), granit illustré d'une croix en relief.

Le cimetière a été amputé de son if multiséculaire coupé il y a environ une quinzaine d'années (l'if étant un héritage patrimonial : voir la délibération municipale ou l'arrêté du maire qui en a décidé la destruction). La base du tronc est visible dans l'angle sud-ouest dudit cimetière. Il fut coupé il y a 10-15 ans d'après les informations communiquées.

Une très belle croix de cimetière en pierre de taille, surmontée d'un croisillon de fer forgé, se dresse au midi de l'église. L'emmarchement présente quelques défaillances (voir l'architecte territorial des bâtiments de France (pour les abords de l'église) et le Conservateur des antiquités et objets d'art du département du Calvados si l'objet est lui-même protégé au titre des Monuments historiques).

Un cheminement a été conçu en faisant le tour de l'église par le nord.

Plusieurs escaliers sont nécessaires pour accéder aux différents lotissements du site funéraire. Le cimetière, propre d'entretien, est couvert d'herbe rase tondue. Les allées sont sablées ou gravillonnées.

Quelques îlots de végétation arbustive plantés (rosiers, hortensias) sur le terrain public apportent une note apaisante.

L'îlot nord-est du cimetière n'est pas loti (une dizaine d'emplacements possibles).

Le cimetière est loti de façon assez diffuse, plus ou moins dense, sur l'ensemble de sa surface. Quelques emplacements restent cependant libres de toute occupation.

Les espaces « inter-tombes », à l'exception des encombrements d'usage, sont assez bien observés. Quelques tombeaux ont été montés en réduisant les différences de hauteur des empattements qui sont publics.

<u>Moyenne de disponibilité en terrain commun que doit avoir la commune au minimum :</u>

La surface disponible doit être cinq fois plus étendue que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre des morts (terrain commun= service ordinaire : officiellement cinq ans en fosse)

Nombre de sépultures chaque année :

Année :	Nombre :
2015	
2014	
2013	
2012	
2011	

Soit :…/an

Il n'y a pas d'ossuaire communal.

Il y a un caveau provisoire (parcelle nord -ouest).

Il n'y a pas de jardin du souvenir, ni de cavurnes.

La croix du cimetière.

Végétation arbustive qui donne de la poésie et de la respiration au cimetière, ce qui n'interdit pas de la déplacer pour la mettre sur un emplacement qui ne provoquera aucune gêne.

Les ifs sont très liés au culte des morts. Ils furent sans doute le premier symbole vivant sur cet espace. Partie intégrante du patrimoine communal, souvent protégés au titre « d'arbres remarquables ». Cette essence indigène fait les frais de ceux qui les dénonce.

Colonne de vie, encore appelée colonne tronquée ou colonne brisée. L'exemple ci-contre est en marbre blanc de Carrare. C'est un monument qui évoque une vie trop tôt écourtée (d'où la brisure).

Ici à Guéron, le monument est dressé sur la sépulture de « madame Jean Petit née Jeanne Cauchard (1881-1908) ». Une deuxième épitaphe, au pied de la colonne précise ceci : « la connaître c'était aimer » (n°22 du plan). Autre information à la base de la colonne : signature « Cristofuli, rue Saint Jean, Caen ».

Monument constitué de deux courts obélisques pyramidaux, calcaire tendre (légèrement inclinés) : Suzanne Clémentine Pépin (des mareso) née à Ussy en 1787, décédée à Guéron le 23/5/1856, veuve d'Eugène Alais, « hic jacet » (ci gît) et sépulture d'Eugène Alais, soldat de l'Empire, ancien capitaine d'infanterie né en 1787, décédé le 23/3/1850, 62 ans, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de la commune. Plusieurs campagnes militaires à son actif dont Waterloo (épitaphe généreuse non lue). Le monument a été malheureusement traité, selon mes informations, au chlore. A proscrire systématiquement de tout entretien.

<u>Considérations générales liées aux sépultures et au patrimoine funéraire :</u>

Plusieurs sépultures de soldats « morts pour la France » au cours du premier conflit mondial sont regroupées sur l'îlot nord-ouest. Sur cet espace, se dressent deux courts obélisques, en calcaire tendre, porteurs d'épitaphes. Un autre soldat, mort pour la France au cours du deuxième conflit mondial, a été inhumé au midi du cimetière.

Plusieurs monuments funéraires, au midi du cimetière, à proximité de la croix (sarcophages en calcaire tendre de pays) et monuments en élévation (même matériau) concernent la famille « de Bricqueville ». Deux croix au sol, dont l'une brisée, semblent appartenir à la même famille.

Une chapelle funéraire, découverte, porte arrachée, un vitrail détruit (fragments subsistants) a sa place au plein ouest du cimetière (famille Roger).

Très belle colonne tronquée (colonne de vie) en marbre blanc de Carrare se situe à sa proximité ainsi qu'un monument funéraire sous la forme d'obélisque à ressauts, en granit protégé par une très belle grille de fonte (qui fut peinte en blanc). Le portillon, qui a perdu ses charnières, est ficelé pour ne pas tomber.

Vue générale du site funéraire à l'Est, Sud-Est.

Pré inventaire des sépultures

et monuments funéraires d'intérêt historique et patrimonial :

Le cimetière communal détient un certain nombre de tombeaux, sépultures, monuments funéraires d'indéniable intérêt patrimonial pour l'art et l'histoire locale, parmi lesquels :

Grand carré sud (sud-est, sud, sud-ouest) :

1 : chapelle funéraire, néo-classique, calcaire tendre, décor architectural constitué de larmiers et corniches moulurés, pilastres lisses aux angles, linteau de porte illustré de deux rameaux d'olivier en faisceau et d'une couronne de tanaisies. Fronton triangulaire. Epitaphe sur plaque marbre blanc « famille Jules Roger » en entablement. Endommagée (absence de toit), porte de fer et tôle arrachée, illustrée d'une croix fleurdelisée et de lianes de lierre en jour, poinçons de sertissage. Deux baies à mitre et deux vitraux (dont un brisé : fragments déposés sur l'autel), autel de marbre, mobilier divers (plaques) deux dalles de marbre contenant des épitaphes (une seule lisible en instantané) : Roger (Jules) 27/6/1834-27/2/1891 ; Roger (Juliette) 17/8/1873-4/10/1873 (n°37 du plan).

2 : tombeau avec obélisque granit bouchardé, épitaphe « famille Ecolasse et Cauchard » (en relief) ; « H Cauchard/1806-1876 » (en creux), au revers « J Ecolasse (1820-1854), F Despres (1794-1860), C Ecolasse (1778-1841). Clôture de fonte, traces de peinture blanche, décor de pointes et d'urnes funéraire drapées du linceul aux angles, portillon solidement attaché par des ficelles (n°33-36 du plan). Bon état général de conservation en tenant compte toutefois d'une légère inclinaison de l'obélisque dont l'assiette de plaques de granit n'est plus plane.

3 : tombeau avec colonne tronquée de marbre blanc de Carrare, illustrée d'une petite croix en filet, avec base cubique posée sur socle en granit bouchardé, encadrement ciment : madame Jean Petit née Jeanne Cauchard (1881-1908) et « la connaître c'était aimer » (n°22 du plan). Autre information à la base de la colonne : signature « Cristofuli, rue Saint Jean, Caen ».

4 : tombeau sarcophage tectonique, granit bouchardé, croix en relief, base assemblée, dessus monolithique, épitaphe : Arthur Cauchard (1854-1924). Mobilier : deux Christ posés (faïence et marbre). Bon état de conservation (mis en procédure).

5 : tombeau sarcophage en arc surbaissé (arrondi), croix en relief, granit de taille bouchardé. Base assemblée et bloc monolithe. Epitaphe «Famille Le Marchand ». Mobilier : crucifix en faïence. Bon état de conservation. Mise en procédure.

6 : tombeau sarcophage tectonique, ciment armée ou granit reconstitué (à vérifier). Epitaphe

Chapelle funéraire de style néoclassique (deuxième moitié du 19e siècle).

Obélisque de granit et clôture de fonte en bon état de conservation. Seul l'obélisque présente un léger gîte .

Très belle stèle avec ornement sommital à volutes et croix, amortissements, quatre torches enflammées retournées, au revers: guirlande brélée d'un ruban, base et socle.

Un des monuments majeurs de ce cimetière : stèle néogothique avec croix sommitale dressée sur un massif végétal sur fronton pyramidal, deux pinacles fleuronnées, motifs végétaux sculptés sur rampants, animaux en affut, arcature trilobée contenant l'épitaphe.

« Emilienne Morel (1865-1943) » CAP. Bon état de conservation. Mise en procédure.

7 : tombeau à très haute croix fleurdelisée rayonnante à volutes en relief aux extrémités. Décor de croix en relief et couronne de tanaisie de profil, feuillage aux ailerons, stèle à ailerons portant l'épitaphe « famille Laisney » : Denise Laisney (+1939), madame Laisney née Fouchard (+1924), Louis Laisney (+1941) , fronton triangulaire à amortissements. Sarcophage tectonique en granit bouchardé, haute base (socle) en granit de taille bouchardé (épitaphe non lue).

8 : tombeau, haute croix fleurdelisée en ciment armé, stèle « Edouard Féret 1859-1920/ Camélia Féret 1865-1949. Encadrement ciment armé cintré à l'extrémité. Plaque de fonte d'aluminium en forme de cœur.

9 : stèle au fronton à courbe et contre courbe à enroulements de volutes. Croix sommitale (écourtée). Corniche moulurée en entablement, quatre torches enflammées retournées aux angles en relief. Base et socle monolithiques. Au revers : décor de guirlande en relief et ruban en phylactère. Epitaphe à la base : « ici reposent les dépouilles mortelles de monsieur Henri Jacques Prosper Féret du Longbois ancien membre du Conseil général, décédé à Commes le 12 avril 1850, âgé de 87 ans. Priez Dieu pour le repos de son… ». Etat relativement bon et stable. Mise en procédure.

10 : sépulture avec croix haute sur stèle, marbre ou calcaire, plaque de marbre blanc déposée (non lue). Epitaphe : Marthe Marion (1892-1922). Mise en procédure.

11 : tombeau sarcophage à pilastres rudentés, croix en relief, granit poli : Marcel Viard (1914 -1976), Thérèse Viard née Costa (1921-2009). Plaque « le Conseil municipal ».

12 : tombeau à courte stèle à trois pans, ciment armé. Médaillon en tôle émaillée illustré de trois larmes « Basley Marcel, né le 30 avril 1926, décédé en 1944, mort pour la France. Cette sépulture pourrait rejoindre les sépultures formant un carré militaire au nord-ouest.

13 : sépulture avec croix haute sur stèle, marbre ou calcaire, anonyme.

14 : croix de fonte hexagonale (petit modèle) faces alternées : lisses et constellées de tanaisies, sur stèle de calcaire illustrée d'une couronne de tanaisies, des immortelles, vigne (feuilles et fruits), branche de mimosa, Vierge appliquée, peinte en blanc (bon état d'entretien et de conservation), stèle en calcaire fissurée. Epitaphe : Emmanuel (le) Le Vionnois (16/12/1907). Tertre de terre.

15 : tombeau, sarcophage, granit bouchardé, base désarticulée. Epitaphe : Th. Villedieu.

16 : monument funéraire à haute croix nimbée en granit, extrémités en demi-ronde, pensée sur tige en creux au croisillon, stèle à amortissements et à fronton triangulaire (Guérin-Le-Vionnois). Mobilier : bouquets de faïence, crucifix en marbre noir.

17 : sarcophage en granit bouchardé, croix en relief, épitaphe en relief : Hamelin (non lue), signature du marbrier. Bon état de conservation. Mise en procédure. Mobilier : crucifix et Christ en régule naturelle.

18 : sarcophage en calcaire tendre constitué d'un coffre appareillé et d'une dalle tombale posée à l'horizontal ébréchée sur un côté. Très belle urne entrouverte drapée. Epitaphe non lue « Michel Talbot, propriétaire, ancien maire de cette commune, décédé le 1er septembre 1863 dans sa 72e année». Mis en reprise (contenu de l'épitaphe à vérifier).

19 : stèle néogothique, à fronton triangulaire, croix sommitale dressée sur faisceau de feuillage en volutes, deux pinacles à fleuron fleurdelisé, motifs ornementaux rampants sur le fronton, arcature trilobée autour de l'épitaphe « cinq après le 13 mai 1856/ont été déposés en ces/lieux les dépouilles mortelles/de madame Henriette Charlotte/Françoise Jeanne veuve du sieur/Jean-Baptiste Adeline dit Dubosq/ci précédemment inhumé/décédée en cette commune âgée/de 85 ans 5 mois 8 jours/Requiescat in pace ». Calcaire tendre. Bon état de conservation.

20 : sépulture avec haute croix à pointes, marbre. Epitaphe : … née Lamoureux (+1931) et …. (+1931).

21 : sarcophage coffre (calcaire) avec dalle horizontale illustrée d'une croix en relief, de l'écu blasonné, du phylactère « o crux ave spes unica » (o croix mon unique espérance), de l'épitaphe « Osbern Henri/marquis de Bricqueville/1870-1913 » et de « Guillaume Henri/marquis de Bricqueville/1911-1944 » et de matière en relief disponible pour une autre épitaphe. Bon état de conservation.

22 : haute croix cubique, calcaire, brisée posée au sol « madame Henri de Langalerie/née Marie de Bricqueville/1859-1895 (à vérifier).

Ensemble de trois sarcophages trapézoïdaux, à couvercles bombés, érodés, illustrés de pilastres pour servir d'empattement, moulures et autres décors (avant la croix du cimetière) :

23 : croix en relief. « de la religion exacte observatrice /son époux/».

24 : sarcophage tectonique, pierre de pays. Epitaphe « ici repose le corps de messire… fidèles…. » (le reste est dissimulé sous la terre). Requiescat in pace.

25 : sarcophage tectonique, croix en relief, pilastres et piètement.

Tombeau sarcophage coffre illustré en relief d'un écu blasonné et de l'épi-

Trois des cinq sarcophages trapézoïdaux en calcaire (curé, seigneurs).

Ensemble de deux sarcophages trapézoïdaux (sur le même rang que la croix du cimetière) :

26 : sarcophage couvercle bombé, pilastres et piètement « sa piété filiale et paternelle/ et sa charité envers les/ décédé le 30 (juin) 1781/ Priez Dieu pour le repos… »

27 : haute croix cubique pédiculée, illustrée de volutes dans les écoinçons posée sur dé à niche à arcade plein cintre. Epitaphe : Marguerite Louise Amélie de Bricqueville décédée le 14 avril 1864, âgée de… Au revers « le seigneur a voulu que son sain nom soit bénit ».

28 : sarcophage bombé, pierre de pays. Quelques brides d'épitaphe « construire/décoration de l'église/a pourvu/œuvre à l'institution ».

Croix de cimetière : double emmarchement fragilisé, dé polygonal à triple étage aux angles abattus et chanfreins, fût sous forme de colonne ronde en appui sur assiette, chapiteau à tailloir carré illustré de crochets et motifs floraux et végétaux, croix sommitale fleurdelisée en fer à quadruple piètement, au croisillon : oculus illustré de l'IHS (Iesum Hominum Salvator).

29 : tombeau d'enfant avec dalle tombale (calcaire) dont la stèle est illustrée de nuées au-devant desquelles s'élève vole une colombe en direction d'une étoile située dans l'angle haut : Baptiste Malpel (+ 2003).

30 : croix de fonte, ronde, petit modèle, décor de chrysanthèmes, Christ appliqué, Sépulture Eugène Marion (vérifier dates et patronyme). Croix fixée sur stèle à ailerons soulignés de fines sculptures en creux. Encadrement polylobé de plaques de ciment armé.

31 : tombeau sarcophage à croix demi-ronde en relief, granit. Epitaphe : famille Pignolet

32 : tombeau sarcophage cintré, croix en relief, granit bouchardé. Epitaphe : famille Lepage (1838-1909 et 1842-1921).

33 : tombeau, sarcophage coffre, calcaire : (concession) Chapdelaine Ent… cimetière mon…

34 : haute croix de forme droite, calcaire dur ou marbre, ailerons, stèle, clôture de fonte et de fer, torsades en sautoir, torches à feu aux angles, haute croix de calcaire (ou marbre) sur stèle. Epitaphe : Isidore Thesse (1858-1924).

35 : arcophage convexe, granit bouchardé, croix en relief. Epitaphe : famille Braun, François Braun, Louise Pertaux (1861-1901).

36 : tombeau, courte stèle cintrée, calcaire, représentation d'une croix latine et du Christ en effigie, encadrement granit poli rose. Epitaphe : Denise Bernard (1920-1977) Jacques Bernard (1922-2005).

Sarcophage dont la greffe de pierre n'a pas tenu et haut monument constitué d'un dé pourvu d'une niche et croix pédiculée à volutes dans les écoinçons.

Sarcophage, en calcaire tendre, constitué d'un coffre appareillé, d'une dalle tombale posée à l'horizontal, ébréchée sur un côté et une très belle urne entrouverte drapée. Epitaphe non lue « Michel Talbot, propriétaire, ancien maire de cette commune, décédé le 1er septembre 1863 dans sa 72e année».

Sarcophage trapézoïdal monolithe bombé (à courbe et contre-courbe) avec quatre pilastres et piètement. Epitaphe bûchée.

37 : haute croix à pointes en calcaire marbré veiné polychrome, illustrée d'un pavot ou d'un chardon stylisé, stèle en calcaire dur, illustrée. Epitaphe : Peregrain née Lamoureux (1876-1931), Alfred Peregrain (1892-1936).

Carré nord-ouest :

Plusieurs soldats « morts pour la France » dans l'îlot contenant sept tombes dont une croix de fonte ronde. Leurs tombes ne font pas l'objet d'un entretien régulier.

38 : croix en élévation, extrémités cintrées, illustrée d'un décor en creux cruciforme, sur stèle, calcaire, encadrement. Epitaphe : Auguste Féret mort pour la France (+ 1919).

39 : croix en élévation, extrémités cintrées, marbre blanc illustrée d'une fleur quadrilobée, encadrement. Epitaphe : André Marion (1913-1935) regrets éternels.

40 : croix en élévation aux extrémités fleuronnées, illustrée d'un bouquet brélé (immortelles), ailerons à volutes, stèle en granit de taille, plaque de marbre blanc. Epitaphe : Raymond Désiré Auguste Deshayes, mort pour la France le 10 juillet 1915, souvenir de sa famille.

41 : vestige de tombeau sous forme de stèle en ciment armé. Plaque de tôle de zinc à peine lisible : Désiré Rousset (+1918). Mobilier : vase de fonte. Etait-ce un soldat ?

42 : croix de fonte ronde. Epitaphe : Eugène Marion, 17/12/1876, mort pour la France le 19/12/1918.

43 : monument constitué de deux courts obélisques pyramidaux, calcaire tendre (légèrement inclinés) : Suzanne Clémentine Pépin (des mareso) née à Ussy en 1787, décédée à Guéron le 23/5/1856, veuve d'Eugène Alais, « hic jacet » (ci gît) et Eugène Alais, soldat de l'Empire, ancien capitaine d'infanterie né en 1787, décédé le 23/3/1850, 62 ans, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de la commune. Plusieurs campagnes militaires à son actif dont Waterloo (épitaphe non lue).

44 : croix en élévation (brisée). Epitaphe : Edouard Dosnel (1897-1918) mort pour la France.

Préconisations générales :

Les tombes de soldats inhumés seuls, pourraient être prises en charge par le Souvenir français.

Plusieurs monuments funéraires (35) représentent un réel intérêt au titre de l'histoire et de l'art funéraire. La commune, en exécution du dernier procès-verbal établi au terme des trois années de procédure, pourra, sur décision municipale, inscrire les monuments reconnus d'intérêt pour l'art et l'histoire locale au titre du patrimoine privé de la commune et prendre à sa charge la conservation desdits monuments.

Il semble que la municipalité ait des objectifs précis quant à la destination de la chapelle funéraire « Roger » pour en faire un columbarium.

Le monument « Alais » officier d'Empire a fait l'objet d'un traitement au chlore préjudiciable à la conservation de la pierre (voir note d'entretien des tombeaux sur le site internet de l'association).

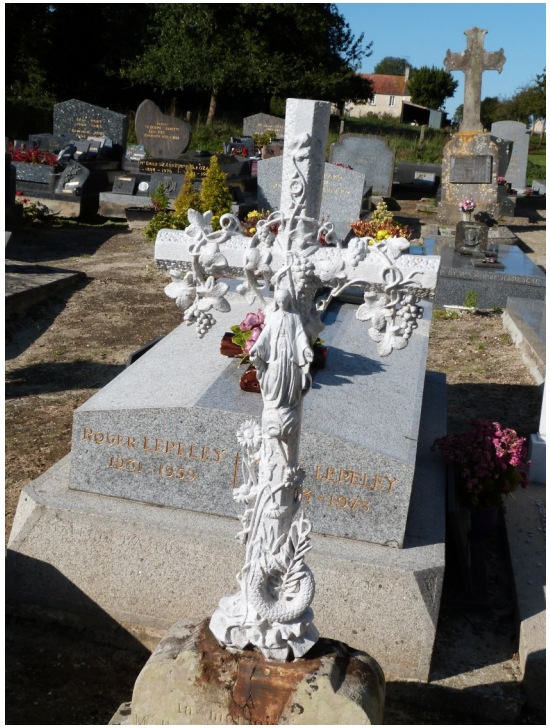

Croix de fonte hexagonale (alternance de faces lisses et constellées), brélée d'un cordon torsadé, illustrée d'immortelles sur tiges, sarments de vigne (feuilles et fruits), couronne de tanaisies, rameau de mimosa, sur Golgotha. Vierge appliquée.

<u>Considérations vis-à-vis de la reprise des concessions abandonnées :</u>

Nous verrons avec elle ces quelques points essentiels :

Nos préoccupations principales se concentrent sur les moyens mis en œuvre par la municipalité pour faire connaître la reprise des concessions abandonnées du cimetière :

Il y-a-t-il eu information dans la presse, insertion d'un article dans le journal municipal distribué une fois l'an ou d'autres moyens de communication ? A priori non puisqu'il est précisé dans le compte-rendu du constat global que « faute d'avoir connaissance de l'adresse des concessionnaires ou de leurs ayants droits, le maire fait notification, par voie d'affichage le 27 avril et que le même jour : 27 avril 2015, il fut constaté l'état d'abandon en présence des adjoints».

Si la commune est en « zone Gendarmerie » et qu'elle n'ait pas d'agent municipal assermenté pour assurer la présence d'un officier de police judiciaire, le maire peut faire appel au Commandant de gendarmerie qui enverra un officier de police judiciaire ou à l'adjoint à défaut d'obtenir la présence de l'officier de police judiciaire, un message l'informant que le rendez-vous ne peut être honoré.

Les contrats de concessions semblent bien être présents

Plan de cimetière, propre et lisible, est bien disponible

Dossiers de chacun des tombeaux visés par l'opération ne semblent pas être constitués et se résument qu'à une liasse de photographies, aucun autre document n'est accessible, en tout

Deux croix au sol qui pourraient être repositionnées contre une paroi à défaut de rester ainsi.

Haute croix pédiculée en marbre veiné de blanc, d'ocre et de nuances de gris.

cas, au moment présent.

D'où la nécessité de vérifier de l'existence de chacun des « procès-verbaux» de l'état descriptif détaillé dument daté et signé des participants de chacun des tombeaux. Si non, comment confronter les contenus des deux procès-verbaux à trois années d'intervalle et de 'évolution de l'état desdits tombeaux ?

Sources complémentaires :

Association du patrimoine cultuel : patrimoine@cg14.fr

Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire : patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr
CAUE du Calvados.

Entretien des tombeaux : http://www.patrimoinevaldesienne.fr/dossiers/cimeti%C3%A8res/entretenir-une-tombe/

Le cimetière : un lieu où se concentrent les mémoires de la commune.

Généralité : le cimetière est tout d'abord un espace clôturé par une protection d'un mètre cinquante centimètres au moins. Le CAUE peut conseiller dans les aménagements des cimetières. C'est un lieu que l'on ouvre et ferme aux heures prescrites dans un règlement. Un immeuble peut être à proximité protégé au titre d'un classement Monument historique ou inscrit au même titre et le cimetière se trouve ainsi dans les abords sur lesquels s'applique la même législation. Aucune intervention, dans les deux cas, ne peut se faire sans en avoir informé l'architecte du service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) ou le service des Monuments historiques de la DRAC . Le cimetière peut aussi se trouver intégré dans une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) ou une AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine).

Le plan : même artisanal, le plan est un outil indispensable. Identifier chaque parcelle ou carré de sépultures, numéroter chaque allée et chaque tombe du lotissement, facilite la gestion et la valorisation du cimetière.

La conservation des tombes d'intérêt artistique et historique : le maire peut décider de conserver les monuments et les sépultures d'intérêt historique et artistique et fait délibérer le conseil municipal. La commune s'engage à l'entretien perpétuel des dites

tombes concernées ou confie à une association l'entretien de ces tombes répertoriées.

Inventorier : il faut pour connaître le cimetière en dresser un inventaire. Tombe après tombe, décrire les monuments, la nature des matériaux, l'identité des personnes inhumées. Présélectionner les monuments, les croix et monuments de fonte les plus remarquables dans le cimetière. La Fédération normande peut accompagner des associations pour se familiariser avec les termes et réaliser son inventaire.

Tombes et sépultures : chaque tombe, dans le cimetière, doit être totalement isolée de ses voisines par un espace public de cheminement (inter-tombe) de 0, 30 mètre au minimum. Les tombes en terrain commun sont toujours individuelles. Un monument peut être posé sur tout type de tombe. A noter la possibilité de se faire enterrer chez soi dans le respect législatif et l'existence de tombes isolées dans les propriétés.

Concessions : les concessions ne sont pas obligatoires ; lorsqu'elles existent elles sont de 15, 30 ou 50 ans renouvelables, perpétuelles. Les concessions centenaires existent dans de nombreux cimetières ; créées en 1924, supprimées en 1959, leur validité court jusqu'à la fin de la centième année de la création. Chaque commune est libre du choix des catégories de concessions qu'elle veut offrir.

Une concession collective ou familiale : elle est collective lorsque les personnes sont désignées dans le contrat ; c'est valable également pour les urnes. Elle est familiale lorsque le contrat intègre la notion de la famille. La concession est dans ce cas transmissible aux héritiers. Une concession collective ne peut recevoir d'autres sépultures que celles précisées ; elle est close dès que les défunts désignés y ont été ensevelis. La seule exception autorisée dépend de la décision du concessionnaire lui-même qui peut la faire évoluer. Le contrat se fige dès son décès. La concession familiale ne cesse d'évoluer. La famille peut procéder à la réduction des corps afin de maintenir en permanence un nombre de places libres. Tout corps réduit dans une concession familiale, c'est-à-dire que ses restes ont été disposés dans un reliquaire plus petit, déposé dans ladite concession familiale, libère une place.

Les reprises de concessions abandonnées : ne pas hésiter avant de s'engager à demander conseil auprès de la fédération « arts et cimetières de la Manche » sur les sépultures et monuments d'intérêt artistique et historique. Il est nécessaire de s'informer de l'existence de tombeaux protégés au titre du mobilier sur le site de la CAOA du département. Les procédures varient selon la nature des contrats de concessions de terrain : 30 ou 50 ans, un an après le délai de carence, en cas de non renouvellement, le maire peut procéder à la reprise, démonter le monument, exhumer les restes humains (la fosse est intégralement fouillée à la pelle avec précaution par respect dû aux morts) et peut ensuite autoriser une nouvelle sépulture. L'avis préalable de l'architecte du SDAP est nécessaire pour les Monuments historiques et les abords.

Les reprises des concessions perpétuelles : elles nécessitent trois an-

Quelques tombes des Poilus « morts pour la France » à l'entretien minimal.

Certains tombeaux, mis en procédure, en très bon état de conservation, pourraient retrouver une deuxième vie en étant vendus aux enchères publiques (épitaphes anciennes à effacer). C'est un moyen, pas cher, d'avoir une belle pierre sur sa tombe, plus traditionnelle.

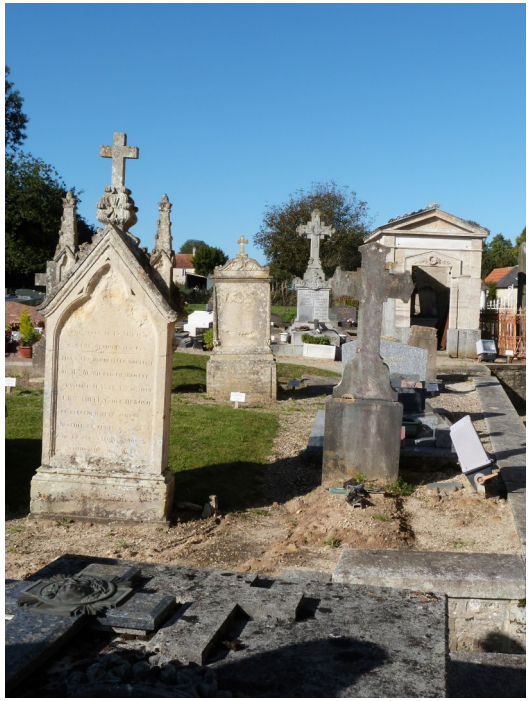

Vue générale des monuments funéraires présentant l'avantage d'une dynamique de rythme par leur élévation et verticalité opposée à l'horizontalité actuelle.

Autre perspective de la monumentale grille de fer et de fonte illustrée de lances et de pointes et de quatre urnes drapées aux angles.

nées de procédure et ne concerne que les concessions de plus de trente ans d'existence et dans laquelle on n'a pas inhumé depuis moins de dix ans. Un premier procès-verbal décrit précisément l'état de la sépulture, la situation administrative de la concession, l'identité, le nombre et les dates d'inhumation des personnes décédées. Un deuxième procès-verbal en fin de procédure établi le diagnostic de l'état de la sépulture et permet de confirmer ou pas l'abandon. Le démontage des monuments, les exhumations, la dépose des restes humains dans des reliquaires identifiés destinés à l'ossuaire communal perpétuel ou à la crémation, se fait quelques semaines après la publication définitive.

Registre des exhumations : il doit être ouvert et contenir toutes les informations d'usage. Ce document est accessible à toute personne qui souhaite le consulter. Les exhumations : elles se font au petit matin en présence du maire ou d'un élu ayant le pouvoir de police délégué, officier de police. Les exhumations administratives se réalisent dans une autre procédure.

L'ossuaire communal : est un équipement affecté à perpétuité pour recevoir les restes exhumés des sépultures. On ne jette pas en vrac les restes humains, ceux-ci sont disposés dans des reliquaires que l'on range au fur et à mesure. L'ossuaire est définitivement fermé lorsqu'il est plein. Il est nécessaire dans ce cas d'en créer un second. Un ossuaire doit être affecté exclusivement aux « morts pour la France » si leur nombre le justifie.

Cas particuliers : de nombreuses sépultures sont concernées par des fondations, des donations. Un établissement public, une mairie peut avoir délibéré en faveur de l'acceptation des clauses parmi lesquelles figure l'entretien des tombes. Les morts pour la France inhumés seuls dans un cimetière communal bénéficient de leur statut de tombe militaire. Le Souvenir français a pour mission de préserver et entretenir les sépultures militaires en carré ou individuelles. De nombreux autres soldats ont été inhumés dans des caveaux de famille. Leur statut a évolué. C'est à chaque maire d'apprécier la conservation de ces tombes au titre de l'art et ou de l'histoire. C'est au Conseil municipal de décider de conserver les sépultures de ceux et celles qui ont œuvré dans la société locale (à titre d'exemple : élus, ecclésiastiques, religieux, instituteurs, militaires, etc.). La conservation de monuments remarquables pour l'art ou pour l'histoire est une plus-value dans l'intérêt général.

Entretien du cimetière et des tombes : attention aux produits phytosanitaires ! Le cimetière est un espace public. Le conseil municipal veillera à l'abandon de l'emploi de désherbants dangereux pour les personnes qui fréquentent ces lieux. Privilégiez l'emploi de biocide à base d'ammonium quaternaire chaque année, proscrivez l'emploi de chlore, même dilué, pour l'entretien des monuments. L'accessibilité, l'organisation des cimetières et le zéro phyto peuvent procéder d'une même réflexion.

Le cimetière, un espace patrimonial à découvrir :

le cimetière est un espace qui doit retenir autant d'attention que tout autre équipement public com-

munal ou intercommunal. L'affichage d'un plan du cimetière avec la localisation des tombes identifiées sur le site permet au visiteur de se repérer et de progresser vers son choix. Des connexions électroniques permettent divers accès.

Les cendres : elles peuvent être déposées au columbarium communal, au columbarium du funérarium. Elles peuvent être répandues en des lieux divers autres que le jardin ou le puits du souvenir, dans ce cas une attestation est remise à la mairie du lieu de naissance de la personne décédée.

Les désordres : tout déplacement d'objet est une violation de sépulture et le droit prévoit les sanctions qui s'imposent.

Restauration d'une tombe : une association en accord avec la municipalité et dans le respect législatif peut entreprendre la restauration d'un monument pour son intérêt artistique et historique. La Fondation du Patrimoine peut soutenir une souscription.

Les sources archivistiques concernant les sépultures : les registres des BMS (Ancien régime), de catholicité (du début 19e à maintenant), registres de sépultures protestantes et autres, attestent des sépultures dans chacun des cimetières paroissiaux ou communaux. Rares sont les sources documentaires pour les sépultures civiles (journaux), à l'exception des communes qui ont tenu les registres des sépultures pour savoir qui était précisément enterré à telle place. La série « O » des archives départementales du Calvados offre l'avantage d'accéder facilement aux contrats de concessions (sous réserve de leur existence) si la collection communale fait défaut. L'Enregistrement est une autre source d'information concernant ces mêmes contrats.

Auteur : Jacky Brionne, 14 octobre 2015

Croix de fonte sur la tombe d'Eugène Marion, mort pour la France, le 19/12/1918.

Le mobilier peut avoir de l'intérêt patrimonial.